

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016**

*Avant le début de séance Mr Claude FORET (Directeur service voirie aménagement durables à la CCSG) et Mme Valérie LABARTHE (Paysagiste DPLG) ont présenté à l'Assemblée le projet d'aménagement de la rue de l'Eglise. Les administrés habitant la rue de l'église avaient été informés au préalable dans l'hypothèse où ils souhaitaient participer à cette présentation.*

Le Procès Verbal de la séance du 04 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.  
Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

### **1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE**

Chaque année, le Président du SDEHG adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Monsieur Patrick VALADE, délégué au SDEHG, a présenté ce rapport d'activité.

### **2- CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION AMALGAM - ATELIERS DE L'IMAGE DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2016-2017**

Comme l'an passé, l'association AMALGAM interviendra dans le cadre des activités périscolaires pour mener des ateliers de l'Image (Découverte de la photo et de la vidéo) les mardis de 15h30 à 16h15. Une convention de partenariat a été mise en place moyennant un coût annuel de 1 500€.

### **3- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES OURS JUDO-CLUB » DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ATELIERS D'INITIATION AU JUDO - ANNEE 2016-2017**

Il a été décidé que l'association « LES OURS JUDO-CLUB » interviendra dans le cadre des activités périscolaires pour mener des activités d'initiation au judo les vendredis de 15h30 à 16h15. Une convention de partenariat a été mise en place moyennant un coût annuel de 600€.

### **4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOCAUX A L'ASSOCIATION GRENADE SPORTS**

La convention tripartite de mise à disposition de locaux et d'installations sportives a été renouvelée pour cette saison 2016-2017 entre la Mairie d'Ondes, la Mairie de Grenade et les associations « Grenade Sports » et « Ecole de Rugby de Grenade Sports ». La redevance annuelle a été fixée à 100€.

Les terrains seront utilisés le mardi de 18h à 20h, le mercredi de 18h30 à 21h, le jeudi de 18h à 20h30, le vendredi de 18h30 à 21h lorsque l'association Ondes Football Club jouera à l'extérieur et le samedi matin et/ou après-midi. Les vestiaires du foot n'étant plus accessibles, le club house sera prêté uniquement les mardis, mercredis et jeudis soirs pour l'entrepôt des effets personnels des joueurs. L'utilisation des crampons dans ce local sera strictement interdite.

### **5- CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN AGENCE POSTALE COMMUNALE AVEC LA POSTE**

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'il a reçu Monsieur Douires Bellaila, Directeur des projets de La Poste.

Au cours de cet entretien, il a été exposé la problématique du bureau de poste tel qu'il fonctionne à ce jour du fait de la faible activité et présenté les modalités techniques et financières liées à la création d'un partenariat avec la mairie pour la mise en place d'une Agence Postale Communale.

- Le versement d'une indemnité mensuelle revalorisée tous les ans (1001.00 €/ mois au 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- L'espace dédié se limite à 15 m<sup>2</sup>

- La poste accompagne le financement des travaux structurants, la réhabilitation sonore, l'isolation, les huisseries pour un montant pouvant aller jusqu'à 15000€.
- La poste prend en charge la signalétique extérieure, le mobilier intérieur, l'installation de divers matériels, la formation du personnel.
- Il n'y a aucune contrainte pour l'amplitude horaire qui est laissé au libre choix du maire.
- La signature entre la Poste et la mairie pour une durée de 9 ans renouvelable.
- Un délai d'environ 3 mois à compter de la délibération du conseil municipal est nécessaire pour la mise en route du partenariat.

Soucieux de garantir la qualité de service public à la population d'Ondes, et face aux difficultés rencontrées par les clients, le conseil municipal a décidé de créer une agence postale communale qui sera géré par le personnel communal dans les locaux de la mairie.

Les services proposés par l'agence postale seront :

- Affranchissement lettre et colis
- Vente de produits (timbres, colis prêt-à-poster...)
- Dépôt de recommandés
- Retrait lettres et colis
- Dépannage bancaire (retrait d'espèces dans la limite de 350€)...

Une convention relative à l'organisation de cette agence va être signée entre La Poste et la Commune d'Ondes.

## **6- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE ET LA COMMUNE D'ONDES POUR LES INTERVENTIONS VOIRIE**

*Rappel : La compétence « création et gestion de la voirie communale et de ses dépendances » figure dans les statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne.*

La CCSG dispose de son propre service en régie et fait également appel à des prestataires pour assurer l'entretien courant.

Conformément à l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la gestion de certains services ou partie de services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer la mutualisation, de gagner en réactivité et d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager, il a été décidé de signer une convention de prestation de service avec la Communauté de communes Save et Garonne afin de confier ponctuellement et sous condition de disponibilité du personnel communal, certaines interventions de premier niveau aux services techniques municipaux :

- Surveillance et alerte en cas de détérioration des voies communales
- Rebouchage de nids de poule en urgence
- Remise en place, remplacement de panneaux de signalisation, bornes et autres mobiliers de sécurité
- Petits travaux de maçonnerie ponctuels

Le coût de refacturation s'effectuera sur la base d'un état trimestriel comprenant :

- Les charges de personnel : 17€/heure pour les agents de catégorie C en valeur au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (montant révisé chaque année)
- Le matériel nécessaire à leurs interventions, le cas échéant.

## **7- CONSULTATION POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES SPORTIFS**

Actuellement, le bâtiment abritant les vestiaires du football est en état d'insalubrité et de péril. Il a été fermé au public et va être prochainement détruit.

Il y a donc lieu de lancer un marché public concernant les travaux de construction de nouveaux vestiaires et la procédure choisie sera celle d'un marché à procédure adaptée.

En vertu de l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du présent marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

#### **8- TRANSFERT D'UNE PARTIE NON CONSOMMEE DU POOL ROUTIER 2013/2015 DE LA COMMUNE D'ONDES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GRENADE**

Il convient de solder la subvention relative au pool routier 2013 / 2015 avant le 31 décembre 2016. Or, compte tenu des études de maîtrise d'œuvre en cours pour l'aménagement de la rue de l'Eglise, les factures des travaux de voirie ne seront pas reçues dans les délais impartis.

Afin d'être en capacité de percevoir le solde de la subvention du Conseil Départemental, les élus ont choisi de transférer la partie non consommée du pool de la commune de Ondes (soit 19 785.03€) au profit de la commune de Grenade. La commune de Grenade transférera en retour cette même part de subvention sur le pool suivant (2016/2018).

#### **9- QUESTIONS DIVERSES**

##### Lecture du courrier de Mme LEMOINE Corinne

Madame LEMOINE a adressé une requête à la mairie en date du 21.08.2016 demandant de rendre constructible un terrain lui appartenant classé actuellement en zone N (Naturelle) du PLU.

##### Lecture du courrier du Club des Cheveux d'Argent

Le Club demande la possibilité de la mise à disposition gratuite du local situé Place Villadar.

##### Remplacement de 9 cellules photopiles par des horloges astronomiques

Les élus ont décidé de donner suite à un projet de remplacement de 9 cellules photopiles par neuf horloges astronomiques sur toute la commune afin de maîtriser la durée de fonctionnement de l'installation de l'éclairage public. Cela représenterait un gain énergétique de 5% soit un gain 541€ TTC par an.

Le coût du remplacement des 9 cellules est estimé à 4600€ environ, soit une part communale estimée à 1800€ environ. Ces travaux seraient amortis en un peu plus de 3 ans.

Une délibération sera prise ultérieurement.

##### Demande d'une battue aux pigeons par une administrée

Nous avons contacté la préfecture Haute-Garonne service DDT concernant cette demande qui nous a informés que le Maire n'a plus le droit de prendre d'arrêté autorisant une battue aux pigeons.

##### Demande d'achat du terrain « garage CASSET » par une administrée

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre ce terrain dans l'immédiat.

##### Contentieux urbanisme terrain appartenant à Mr MARQUES

Lecture du courrier de la préfecture

##### Contournement du bourg d'Ondes

Le dossier de DUP a été déposé en préfecture pour instruction. La prochaine étape sera la désignation d'un commissaire enquêteur.

Ondes, le 26 septembre 2016

Le Maire,  
André PAVAN

